

**DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION
NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS**

Séance : 14 février 2025
Numéro : 4
Objet : Approbation du CFU

L'an deux mille vingt-cinq,
Le quatorze février,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 31 janvier 2025, se sont réunis à la salle de réunion du SMICA, 10 rue du Faubourg Lo Barri, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
10 membres présents, 7 membres représentés, 10 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Jean-Louis BESSIERE, André BORIES, Anne CALMELS, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Jean-Michel REYNES, Thierry SERIN, Anne-Claire SOLIER.

Membres absents : Roland AYGALENQ, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Pierre GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Pierre MASBOU, Christine PRESNE, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Madame Florence CAYLA est nommée secrétaire.

Vu le CGCT et notamment l'article L. 2121-14,

Monsieur Michel ARTUS est nommé Président de séance pour l'approbation du compte administratif.

Après avoir entendu les informations et explications apportées concernant l'utilisation des crédits inscrits au Budget Primitif 2024, dont les résultats consignés dans le compte administratif sont les suivants :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	529 856,86	2 559 685,90	3 089 542,76
	Recettes réalisées (1)	B	501 069,51	2 737 690,22	3 238 759,73
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	631 952,60	3 089 793,52	3 721 746,12
	Dépenses réalisées (1)	E	556 766,34	2 841 978,23	3 398 744,57
	Restes à réaliser	F	650,00	0,00	650,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-55 696,83	-104 288,01	-159 984,84
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	140 376,74	530 107,62	670 484,36
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	84 679,91	425 819,61	510 499,52
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-650,00	0,00	-650,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	84 029,91	425 819,61	509 849,52

Le Comité Syndical, à l'unanimité, constatant la totale conformité du CFU, réuni ce jour, hors la présence du Président :

APPROUVE le CFU tel que validé par le comptable assignataire,

MANDATE son Président pour signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du SMICA

Acte dématérialisé

Jean-Louis GRIMAL